

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX (BP)

Pouvoir adjudicateur

Etat – Ministères de la Transition Ecologique, de la Biodiversité et des
Négociations internationales sur le climat et la nature

Représentant du Maître d’Ouvrage (RMO)

M. le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine par décret du 11 janvier 2023

Objet du marché

RN147 – Déviation de Lussac-les-Châteaux et Mazerolles – Réalisation des travaux de
mesures compensatoires sur 5 sites

BORDEREAU DES PRIX

N° des pri x	Désignation des prestations et du prix unitaire (en toutes lettres hors taxe)	Prix en € HT (en chiffres)
1	Préparation et repli	
1.1	Installation et repliement du chantier Ce prix rémunère, forfaitairement, la préparation des travaux, l'installation du chantier et l'organisation des travaux. Ce prix comprend notamment : • L'établissement des documents préalables nécessaires au démarrage des travaux ; • La réalisation et l'affiche des panneaux de chantier ; • La mise en place de la signalisation d'avertissement des travaux sur les voies publiques et la maintenance pendant toute la durée des travaux ; • L'établissement des formalités relatives à la sélection des décharges spécialisées pour le suivi et la gestion des déchets ; • L'établissement d'un planning général détaillé d'exécution ; • Les frais d'installation, de fonctionnement et de repli en fin de chantier des installations propres au personnel et au matériel du titulaire et des installations particulières, notamment l'installation de la zone de tri des déchets ; • L'entretien pendant toute la durée du marché de l'ensemble des installations fixes et mobiles et des engins et véhicules circulant sur le chantier ; • Les frais relatifs au maintien de la sécurité pour toutes les circulations inhérentes au chantier ;* Les frais de gardiennage et de balisage du chantier 24h:24 et 7j/7 pendant toute la durée des travaux et ce, quelle que soit cette durée, jusqu'à la réception des travaux ; • Le repliement du matériel de chantier ; • Les travaux de nettoyage, pendant la durée des travaux du chantier, des accès et des voies publiques empruntées visant à garantir en permanence une propreté et une sécurité totale ; Ce prix sera rémunéré en deux fractions : - 60 % après l'amené et le montage des installations générales de chantier et l'approbation de la conformité des installations par le coordonnateur sécurité et l'assistant à maîtrise d'ouvrage ; - 40 % après le repliement des installations de chantier. Le forfait (en toutes lettres) :	

1.2	Reconnaissance des réseaux divers Ce prix rémunère, au forfait, la recherche et le marquage des réseaux divers pour l'ensemble des sites de travaux et leurs abords. Ce prix comprend notamment : • L'établissement des DICT et des demandes auprès des exploitants concernés des plans des réseaux existants, • Le traçage des réseaux enterrés sur site, • L'intégration des retours des gestionnaires réseaux au plan d'exécution général des travaux, • Le relevé géoréférencé des réseaux repérés y compris leurs intégrations dans le plan d'exécution général des travaux. Ce prix comprend également toute sujétion liée à l'évacuation des déblais, au remblaiement et la remise en état conforme à l'existant de points de sondages en cas d'investigations complémentaires. Le paiement de ce poste sera réalisé en plusieurs fois : • 30% à la remise des DT-DICT et/ou après la réalisation des reconnaissances des réseaux • 20% après la remise des plans intégrant la mise à jour des réseaux selon les DT-DICT et reconnaissances • 50% mensuellement pour le maintien en état des traçages des réseaux enterrés Le forfait (en toutes lettres) :	
1.3	Etude d'exécution, d'organisation et de méthodes Ce prix rémunère, au forfait, les prestations définies dans les CCTP, concernant l'établissement de toutes les demandes d'agréments de produits, plans d'exécution et planning nécessaires à la réalisation de tous les travaux inclus au présent marché. Ce prix comprend notamment : • La vérification des avant-métrés, • L'établissement du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) • L'établissement du plan d'assurance qualité (PAQ) • L'établissement d'un Plan de Gestion des Déchets (PGD) • L'établissement d'un Plan de Protection et Respect de l'Environnement (PPRE) • L'établissement d'un plan d'éradication des plantes invasives • La fourniture d'un carnet de détails de fournitures et/ou d'échantillons • Un planning de réalisation des travaux (y compris temps de préparation de chantier) et sa mise à jour régulière à chaque évolution dans le déroulé des travaux, • Les études de détails d'exécution et les méthodes d'exécution • La réalisation préalable d'essais de perméabilité de type Porchet ou Lefranc du fond de forme. • L'établissement d'un registre de chantier, répertoriant les conditions climatiques du jour, les opérations effectuées, etc.	

	• L'établissement d'un registre consignait les opérations de maintenance des engins, les contrôles visuels du bon état des différents organes hydrauliques et les événements liés à des pollutions sur des chantiers situés dans les milieux sensibles. • L'établissement des plans de production des plants, • L'analyse des sols en place pour déterminer le type d'amendement à mettre en œuvre • Les plans d'exploitation sous chantier, l'établissement des plans de phasage, de balisage et des documents de suivi de chantier (planning, échéancier financier...) Le paiement de ce poste sera réalisé en plusieurs fois : • Mensuellement sur la durée du chantier Le forfait (en toutes lettres) :	
1.4	Dossier des ouvrages exécutés Ce prix rémunère, au forfait, la constitution du dossier des ouvrages exécutés. Ce prix comprend notamment : • Les fiches techniques des plantations ainsi que les procédures d'entretien. • Les plans de récolement de tous les ouvrages exécutés, selon les prescriptions du CCTP ; • Les plans de détails des divers ouvrages exécutés avec un détail de contenu et de précision selon les prescriptions du CCTP (exemples : relevé des fosses de plantation sur le plan des réseaux...) ; • Les schémas et notes de calcul conformes à l'exécution. Conformément aux dispositions du CCAG applicable aux marchés publics de travaux, les éléments sont remis au plus tard lorsque le titulaire demande la réception des travaux. Le paiement de ce poste sera réalisé à la réception du dossier des ouvrages exécutés final. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.5	Plan de retrait amiante et évacuation des déchets amiantés Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de désamiantage des déchets présents sur les emprises travaux, y compris le plan de retrait amiante et l'évacuation des déchets amiantés. Ce prix comprend : • L'établissement du plan de retrait spécifique à l'opération conformément au décret n°96-98 du 7 février 1996 ; • La prise en charge des toutes les demandes d'autorisation préalables à l'élimination et au transport des déchets ; • Les frais de contrôle et d'analyse de l'atmosphère autant que nécessaire, conformément à la réglementation du travail ;	

	• La fourniture et la gestion des bordereaux de suivi des déchets amiantés (BSDA) sur la plateforme trackdéchets ; • Les prélèvements d'échantillons des eaux provenant des douches personnel, matériel en vue d'analyses de matières en suspension totale conformément à l'arrêté du 15/05/96 ; • Les contrôles laboratoire prévus par le décret 96-98 du 07/02/96 selon la norme NFX43-050 par un laboratoire agréé et selon les recommandations de comité français d'accréditation (COFRAC° N°144 ; • La mise en place des installations de protections individuelles et collectives spécifiques aux opérations de désamiantage (confinement, sas..); • La réalisation d'une mesure d'empoussièrement en META dite analyse libératoire ; • Le conditionnement des déchets amiantés et le tout mis sous film plastique ; • Le stockage des éléments cassés dans des sacs à gravats étiquetés « amiante » ; • Le nettoyage fin des surfaces traitées en aspiration ; • L'évacuation et l'élimination des déchets vers le centre de traitement. Ce prix sera rémunéré en 2 fractions : - 20 % après établissement du plan de retrait, visé et approuvé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et/ ou le coordonnateur SPS ; - 80 % après achèvement de la prestation. Le forfait (en toutes lettres) :	
SITE : FONLIASMES (Mazerolles)		
2.1	Dépose des clôtures de tous types Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de dépose (de tous types), d'évacuation des clôtures existantes et de remise en état de la zone. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
2.2	Conservation du hangar, démolition chapes, évacuation et remise en état Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la destruction des zones de bâtis et autres structures découlant de l'ancienne activité (sauf hangar), à l'évacuation des gravats ainsi qu'à la remise en état et l'ensemencement du site. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
2.3	Création de haies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de plantation, y compris : • la préparation du sol (labourage, sous-solage, etc.) ; • la fourniture des plants (plants en racines nues de 40/60cm) dont la	

	provenance et les modalités de plantations devront répondre aux modalités définies dans le CCTP; • Le chargement, le transport, le déchargement et la protection des plants depuis la pépinière de production jusqu'à la mise en place définitive ; • Le terrassement des fosses pour les plantations ; • La préparation des plants pour assurer une bonne reprise (pralinage, taille, etc.) ; • La plantation des plants selon l'implantation détaillé dans le CCTP ; • la mise en place du paillage et des protections ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de maintiens (tuteurage tripode, haubanage, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture et la mise en œuvre d'amendement compatible avec les plantations et selon les analyses de sols ; • Le comblement des trous de plantations avec les déblais amendés ; • Le régalage sur place des déblais excédentaires ; • La réalisation de la cuvette d'arrosage ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de protection (gainés, manchon, filets, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture, la mise en œuvre et le réassort de paillis, ou paillage au pieds des nouvelles plantations. Il est possible de réutiliser les copeaux issus des débris végétaux issus des opérations précédentes. Si les copeaux sont compatibles avec les plantations ; • Le plombage hydraulique (y compris fourniture et transport de l'eau), • Le retrait des manchons de protection faune si non biodégradables. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
2.4	Restauration et réouverture de la mare Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de curage et de réouverture de la mare, notamment : • Le reprofilage des berges ; • Le décapage et la mise à nu des abords, • Curage et gestion des sédiments, • Eclaircissage sélectif des strates arborées et arbustives aux abords (côté sud), • L'utilisation d'engins à faible pression au sol pour la réalisation des travaux. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
2.5	Taille des haies existantes Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien mécanique au lamier à couteaux ou à scies et à la taille des haies existantes sur les deux faces. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
2.6	Fauchage de la prairie	

	Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	
--	---	--

SITE : LA ROCHE DUBOIS-DURAND (Persac)		
3.1	Marquage d'îlots de sénescence Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au marquage. Ce prix rémunère la délimitation de l'îlot avec un marquage à la peinture forestière sur les arbres de bordure. Le détail de cette prestation est précisé dans le CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
3.2	Débroussaillage Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au débroussaillage mécanique. Ce prix rémunère, au mètre carré, les zones concernées par le débroussaillage qui seront mises à nues pour recevoir les aménagements des mesures compensatoires. Ce poste est à réaliser dans la période indiquée au CCTP. Ce prix comprend notamment : • L'abattage des arbres ; • L'ébranchage et le débardage des arbres abattus ; • La préparation des grumes de bois pour le transport ; • Le chargement et l'évacuation des grumes de bois en décharge adapté ou pour la revente ; • Le dessouchage par des moyens mécaniques adaptés (sous-soleuse, herse, etc.) Le dessouchage par produit chimique ou par rognage est proscrit ; • Le défrichage et débroussaillage par des moyens mécaniques (herse, sous-soleuse, etc.) ; • La libération d'emprises nécessaire à l'implantation des clôtures ; • La collecte, le chargement et l'évacuation en décharge adapté des débris végétaux issus des opérations précédentes. La revalorisation des débris végétaux est possible en copeaux pour paillage des plantations. Les souches peuvent être conservées pour la réalisation des mesures compensatoires tels que la création d'abri amphibien ; • La reprise et le chargement pour l'évacuation en décharge adaptée des produits superflus après réutilisation. Le mètre carré (en toutes lettres) :	

3.3	Arrachage et coupe des jeunes ligneux Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au débroussaillage mécanique. Ce prix rémunère, au mètre carré, les zones concernées qui seront mises à nues pour permettre la mise en place de prairies. Ce poste est à réaliser dans la période indiquée au CCTP. Le retrait des jeunes ligneux se fera de façon mécanique, soit par l'arrachage de ceux-ci soit leur coupe. Les déchets créés seront exportés pour libérer le sol de tout couvert, ne laissant que la strate herbacée. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
3.4	Fauchage des clairières Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie et des clairières à l'aide d'une barre de coupe, d'une faucheuse à disques ou à tambours. L'hectare (en toutes lettres) :	

SITE : VALLON DE CHANTEGROS (Lussac-les-Châteaux)**4.1 Déboisement (Eclaircies et création de clairières)**

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au débroussaillage mécanique. Ce prix rémunère, au mètre carré, les zones concernées par le déboisement qui seront mises à nues pour recevoir les aménagements des mesures compensatoires. Les sujets à éliminer seront identifiés et marqués par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce poste est à réaliser dans la période indiquée au CCTP.

Ce prix comprend notamment :

- L'abattage des arbres ;
- L'ébranchage et le débardage des arbres abattus ;
- La préparation des grumes de bois pour le transport ;
- Le chargement et l'évacuation des grumes de bois en décharge adapté ou pour la revente ;
- Le dessouchage par des moyens mécaniques adaptés (sous-soleuse, herse, etc.) Le dessouchage par produit chimique ou par rognage est proscrit ;
- Le défrichage et débroussaillage par des moyens mécaniques (herse, sous-soleuse, etc.) ;
- La libération d'emprises nécessaire à l'implantation des clôtures ;
- La collecte, le chargement et l'évacuation en décharge adapté des débris végétaux issus des opérations précédentes. La revalorisation des débris végétaux est possible en copeaux pour paillage des plantations. Le procédé de débardage sera choisi de manière à être le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées ;
- La reprise et le chargement pour l'évacuation en décharge adaptée.

Le mètre carré (en toutes lettres) :

4.2 Marquage d'îlots de sénescence

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au marquage.

Ce prix rémunère la délimitation de l'îlot avec un marquage à la peinture forestière sur les arbres de bordure. Le détail de cette prestation est précisé dans le CCTP.

Le forfait (en toutes lettres) :

4.3 Fauchage des clairières

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche des clairières à l'aide d'une barre de

	coupe, d'une faucheuse à disques ou à tambours y compris export des résidus de fauche.	
	L'hectare (en toutes lettres) :	

SITE : LE PORT (Lussac-les-Châteaux)		
5.1	Coupe sélective favorable à la ripisylve Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'abattage de 10 grands peupliers y compris le transfert et l'entreposage des grumes dans les îlots de sénescence. L'unité (en toutes lettres) :	
5.2	Création de haies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de plantation, y compris : • la préparation du sol (labourage, sous-solage, etc.) ; • la fourniture des plants (plants en Racines nues de 40/60cm) dont la provenance et les modalités de plantations devront répondre aux modalités définies dans le CCTP; • Le chargement, le transport, le déchargement et la protection des plants depuis la pépinière de production jusqu'à la mise en place définitive ; • Le terrassement des fosses pour les plantations ; • La préparation des plants pour assurer une bonne reprise (pralinage, taille, etc.) ; • La plantation des plants selon l'implantation détaillé dans le CCTP ; • la mise en place du paillage et des protections ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de maintiens (tuteurage tripode, haubanage, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture et la mise en œuvre d'amendement compatible avec les plantations et selon les analyses de sols ; • Le comblement des trous de plantations avec les déblais amendés ; • Le régalaie sur place des déblais excédentaires ; • La réalisation de la cuvette d'arrosage ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de protection (gainage, manchon, filets, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture, la mise en œuvre et le réassort de paillis, ou paillage au pieds des nouvelles plantations. Il est possible de réutiliser les copeaux issus des débris végétaux issus des opérations précédentes. Si les copeaux sont compatibles avec les plantations ; • Le plombage hydraulique (yc compris fourniture et transport de l'eau), • Le retrait des manchons de protection faune si non biodégradables. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	

5.3	Taille des haies existantes Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien mécanique au lamier à couteaux ou à scies et à la taille des haies existantes sur les deux faces, quelques soient la hauteur et la largeur des haies Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
5.4	Fauchage de la prairie Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	
5.5	Création d'hibernaculum Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'hibernaculums qui serviront d'abri pour les amphibiens. Ce prix comprend notamment : • Le terrassement de la fouille sur une profondeur de 0.5m sur une surface de 1m² ; • La mise en stock des déblais de fouille en vue d'une réutilisation sur le chantier. Ou l'évacuation en décharge contrôlée si les déblais ne sont pas réutilisés ; • La fourniture et la pose d'un lit de 15 cm de sable et gravillons propres (calibre 20/40 mm) pour assurer le drainage en fond d'excavation ; • Le chargement, le transport et le déchargement des blocs Ø50/150 issu du criblage des emprunts ; • La fourniture des blocs Ø20/40 cm et Ø50/150, si les éléments issus du criblage ne sont pas assez nombreux ; • La fourniture ou la réutilisation de débris végétaux issus du défrichage ; • La fourniture ou la réutilisation de terre végétale ; • Les précédents matériaux devront être mélangés avant mise en œuvre dans les fouilles des hibernaculums. Le mélange ne devra pas être compacté, sachant que la hauteur des hibernaculum est conforme au CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
5.6	Création d'andain (murs en pierre) Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la création d'andain en pierre pour l'aménagement d'abri pour la faune.	

	Ce prix comprend notamment : • Le chargement, le transport et le déchargement des blocs Ø150/300 issu du criblage des emprunts ; • La fourniture des blocs Ø150/300, si les éléments issus du criblage ne sont pas assez nombreux ; • La mise en œuvre des blocs Ø150/300 sous forme d'andain conformément au CCTP. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
	5.7Création d'une mare	
	5.7.1Décapage de la terre végétale. Ce prix rémunère, au mètre carré, le décapage de la terre végétale ainsi que sa mise en dépôt provisoire. Ce prix comprend notamment : • Le décapage soigné de la terre végétale, la profondeur de décapage étant à adapter au contexte pédologique local ; • La mise en dépôt provisoire de la terre végétale en vue de sa réutilisation pour la finalisation des aménagements (le lieu de dépôt nécessite le VISA de l'assistant à maîtrise d'ouvrage). Le mètre carré (en toutes lettres) :	
	5.7.2Terrassement de la mare compensatoire Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement de la mare compensatoire. Ce prix comprend notamment : • L'amenée et le repli des engins de chantier, • Le terrassement de la mare conformément au CCTP ; • Le criblage des déblais pour en extraire les fractions 50/150 et 150/300 pour une réutilisation pour respectivement les hibernaculums et les andains ; • La mise en stock des déblais criblés pour une réutilisation ultérieure. • La réalisation des pentes et contours de la mare selon les plans fournis dans le CCTP ; • Le lissage et le compactage du fond de mare. Le mètre cube (en toutes lettres) :	
	5.7.3Imperméabilisation de la mare compensatoire Ce prix rémunère, au mètre carré, l'exécution au moyen d'engins mécaniques les opérations d'étanchéification du fond de forme de la mare et du premier tiers	

	inférieur des berges. Cette opération est à réaliser si les essais de perméabilités ne sont pas conformes au CCTP. Ce prix comprend également : • La fourniture d'argile qui peut se faire via des emprunts dans les zones qui seront terrassés pour les bassins ou la section courante de la RN 147 ou encore les bassins de boues argileuses situées dans les carrières, sinon la provenance sera soumise au VISA du Maître d'œuvre ; • La mise en œuvre et le réglage d'argile exempt d'éléments grossiers sur une épaisseur de 30 cm afin d'imperméabiliser le fond de la mare et le premier tiers inférieur des berges. Le mètre carré (en toutes lettres) :.....	
5.7.4	Reprise et mise en œuvre de terre végétale Ce prix rémunère, au mètre cube, la reprise et la mise en œuvre de terre végétale issue des décapages détaillés au prix « 5.6.1 Décapage de la terre végétale » (sur une épaisseur de 20 cm) sur la totalité des surfaces terrassées. Ce prix comprend notamment : • La préparation des surfaces à revêtir pour assurer l'accrochage, • La reprise sur stock ou sur cordon de la terre végétale mise en dépôt provisoire, • Le transport, quelle que soit la distance, l'épierrage, l'enlèvement de débris végétaux, l'humidification éventuelle avant renappage, • Le réglage des surfaces revêtues et leur compactage, • Le bouturage des plantes hélophytes in situ, l'ensemencement et l'entretien pendant les trois premiers mois • Les sujétions de finitions manuelles, • Le nettoyage soigné des chaussées empruntées pour le transport de la terre végétale. • La remise en état des lieux de dépôt de terre végétale, • Les épaisseurs s'entendent hors foisonnement Le mètre cube (en toutes lettres) :.....	
5.8	Création de la Saulnaie Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de plantation, y compris : • la préparation du sol (étrépage, labourage, sous-solage, etc.) ; • la fourniture des plants ◦ Saule blanc/roux: boutures/plançons 1–1,5 m (jusqu'à 2 m aux points critiques).	

	◦ Saule cendré: boutures/plançons 0,8–1,2 m + quelques jeunes plants 30–60 cm. ◦ Aulne, frêne, tilleul: plants racine nue 40–80 cm, hors zone de submersion prolongée. ◦ Cornouiller, fusain, prunelier, sureau: plants racine nue 30–60 cm, en mi/haut de berge. • Le chargement, le transport, le déchargement et la protection des plants depuis la pépinière de production jusqu'à la mise en place définitive ; • Le terrassement des fosses pour les plantations ; • La préparation des plants pour assurer une bonne reprise (pralinage, taille, etc.) ; • La plantation des plants selon l'implantation détaillé dans le CCTP ; • la mise en place du paillage et des protections ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de maintiens (tuteurage tripode, haubanage, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture et la mise en œuvre d'amendement compatible avec les plantations et selon les analyses de sols ; • Le comblement des trous de plantations avec les déblais amendés ; • Le régalage sur place des déblais excédentaires ; • La réalisation de la cuvette d'arrosage ; • La fourniture et la mise en œuvre de dispositifs de protection (gainés, manchon, filets, etc.) des plantations adaptées aux plants ; • La fourniture, la mise en œuvre et le réassort de paillis, ou paillage au pieds des nouvelles plantations. Il est possible de réutiliser les copeaux issus des débris végétaux issus des opérations précédentes. Si les copeaux sont compatibles avec les plantations ; • Le plombage hydraulique (yc compris fourniture et transport de l'eau), • Le retrait des manchons de protection faune si non biodégradables. L'hectare (en toutes lettres) :	
--	--	--

6.1	Plantation de boisement Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la plantation des essences forestières d'arbres et d'arbustes. Ce prix rémunère, à l'hectare, la plantation d'arbre dans les zones définie au marché et validé par l'écologue référent, ainsi que toutes les sujétions liées au terrassement et à la préparation des sols et à la protection des plans. Ce prix comprend notamment : • La fourniture des plans conformément au CCTP (essence et taille); • La préparation de la fosses, ouverture et décompactage y compris éventuel amendement ; • Les plantations conformément au CCTP et notamment l'approvisionnement de la terre végétale ; • Le tuteurage, la pose de la dalle coco ainsi que les protections contre la faune ; • L'arrosage , y compris la fourniture et le transport de l'eau nécessaire. L'hectare (en toutes lettres) :	
6.2	Maintien des bandes enherbées Le détail de cette prestation est précisé dans le CCTP. Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires au débroussaillage initial et au sursemis, à savoir : • débroussaillage se fera par le biais d'un broyage en vue de l'élimination de la végétation arbustive présente au niveau de la zone à maintenir ouverte (gyrobroyeur 1,5 m de large). • Les déchets créés seront si nécessaire exportés ou mis en tas pour libérer le sol de tout couvert, ne laissant que la strate herbacée. • Les bandes enherbées créer sur des friches culturales majoritairement dominées par les espèces rudérales et/ou à caractère envahissant devront faire l'objet d'un sursemis d'espèces locales adaptées. • Largeur des bandes : 6 m, 9 m ou 12 m selon leur localisation Le mètre carré(en toutes lettres) :	

Entretien N+1**7.1 Entretien du Site de Fonlismes (Mazerolles)****7.1.1 Gestion des haies**

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires pour l'entretien de la haie comprenant :

- Le remplacement des arbres morts ;
- le désherbage manuel/mécanique superficiel (binette, coupe-fil) sans blesser le collet.
- Renouvellement du paillage ;
- Contrôle et remplacement des tuteurs ;
- Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ;
- Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ;
- Taille de formation légère ;
- l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes.

Le mètre linéaire (en toutes lettres) :

7.1.2 Gestion des prairies

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche.

L'hectare (en toutes lettres) :

7.1.3 Gestion de mares

Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien de la mare, à savoir si nécessaire :

- renforcez ponctuellement avec des plantations d'hélophytes si zones dégarnies ;
- le regarnissage en terre végétale sur les banquettes en cas d'érosion ;
- l'arrachage des plants détectés d'espèces exotiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil, élodée du Canada en excès, renouée en périphérie), en exportant les déchets.
- Faucardage doux (à la main) des plantes flottantes (lentilles d'eau)/submergées en cas de couverture de la surface de plus de 60-70% du miroir en fin d'été en laissant des zones refuges

Le forfait (en toutes lettres) :

7.2	Entretien du site de La Roche Dubois-Durand (Persac)	
7.2.1	Gestion des prairies par fauche tardive et débroussaillage Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie et débroussaillage y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	
7.3	Entretien du site le Port (Lussac-les-Châteaux)	
7.3.1	Gestion des haies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires pour l'entretien de la haie comprenant : • Le remplacement des arbres / plants morts ; • le désherbage manuel/mécanique superficiel (binette, coupe-fil) sans blesser le collet. • Renouvellement du paillage ; • Contrôle et remplacement des tuteurs ; • Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; • Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; • Taille de formation légère ; • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
7.3.2	Gestion des prairies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	
7.3.3	Gestion de la mare créée Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien de la mare, à savoir si nécessaire : • renforcez ponctuellement avec des plantations d'hélophytes si zones dégarnies ; • le regarnissage en terre végétale sur les banquettes en cas d'érosion ; • l'arrachage des plants détectés d'espèces exotiques envahissantes (jussie,	

	myriophylle du Brésil, élodée du Canada en excès, renouée en périphérie), en exportant les déchets. Faucardage doux (à la main) des plantes flottantes (lentilles d'eau)/submergées en cas de couverture de la surface de plus de 60–70% du miroir en fin d'été en laissant des zones refuges Le forfait (en toutes lettres) :	
7.3.4	Création de Saulaies pionnières à Salix alba Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux d'entretien des plantations, y compris : - désherbage mécanique annuel au pied des plants ; - remplacer tous les plants morts ou en mauvais état de reprise par des sujets de force identique. - Renouvellement du paillage ; - Contrôle et remplacement des tuteurs ; - Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; - Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; - Taille de formation légère ; - l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. L'hectare (en toutes lettres) :	
7.4	Entretien du Site La Croix Barbin à la Maréchaude (Mazerolles)	
7.4.1	Gestion forestière Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux d'entretien des plantations, y compris : - désherbage mécanique annuel au pied des plants ; - remplacer tous les plants morts ou en mauvais état de reprise par des sujets de force identique. - Renouvellement du paillage ; - Contrôle et remplacement des tuteurs ; - Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; - Taille sanitaire bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; - Taille de formation légère - l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. L'hectare (en toutes lettres) :	

7.4.2	Gestion des bandes enherbées	
	Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du gyrobroyage y compris : • l'export des résidus de coupe, • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
7.5	Entretien du Site du Vallon de Chantegros (Lussac-les-Châteaux)	
7.5.1	Entretien des clairières	
	Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
7.6.	Arrosage de l'ensemble des arbres plantés (100L/tige)	
	Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'arrosage de l'ensemble des plantations réalisées comprenant : - 10 passages - La rédaction de comptes-rendus d'arrosage comprenant conditions météo, photos datées, et Compteurs de cuve: relevé initial/final, application de suivi (tableur ou outil mobile) L'unité (en toutes lettres) :	

Entretien N+2		
8.1	Entretien du Site de Fonlismes (Mazerolles)	
8.1.1	Gestion des haies	
	Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires pour l'entretien de la haie comprenant : • Le remplacement des arbres morts ; • le désherbage manuel/mécanique superficiel (binette, coupe-fil) sans blesser le collet. • Renouvellement du paillage ; • Contrôle et remplacement des tuteurs ;	

	• Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; • Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; • Taille de formation légère ; • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :	
8.1.2	Gestion des prairies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	
8.1.3	Gestion de mares Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien de la mare, à savoir si nécessaire : • renforcez ponctuellement avec des plantations d'hélophytes si zones dégarnies ; • le regarnissage en terre végétale sur les banquettes en cas d'érosion ; • l'arrachage des plants détectés d'espèces exotiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil, élodée du Canada en excès, renouvelée en périphérie), en exportant les déchets. • Faucardage doux (à la main) des plantes flottantes (lentilles d'eau)/submergées en cas de couverture de la surface de plus de 60–70% du miroir en fin d'été en laissant des zones refuges Le forfait (en toutes lettres) :	
8.2	Entretien du site de La Roche Dubois-Durand (Persac)	
8.2.1	Gestion des prairies par fauche tardive et débroussaillage Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie et débroussaillage y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :	

8.3	Entretien du site le Port (Lussac-les-Châteaux)
8.3.1	Gestion des haies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires pour l'entretien de la haie comprenant : • Le remplacement des arbres morts ; • le désherbage manuel/mécanique superficiel (binette, coupe-fil) sans blesser le collet. • Renouvellement du paillage ; • Contrôle et remplacement des tuteurs ; • Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; • Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; • Taille de formation légère ; • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. Le mètre linéaire (en toutes lettres) :
8.3.2	Gestion des prairies Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. L'hectare (en toutes lettres) :
8.3.3	Gestion de la mare créée Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien de la mare, à savoir si nécessaire : • renforcez ponctuellement avec des plantations d'hélophytes si zones dégarnies ; • le regarnissage en terre végétale sur les banquettes en cas d'érosion ; • l'arrachage des plants détectés d'espèces exotiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil, élodée du Canada en excès, renouée en périphérie), en exportant les déchets. • Faucardage doux (à la main) des plantes flottantes (lentilles d'eau)/submergées en cas de couverture de la surface de plus de 60–70% du miroir en fin d'été en laissant des zones refuges Le forfait (en toutes lettres) :

8.3.4	Gestion de Saulaies pionnières à <i>Salix alba</i> Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux d'entretien des plantations, y compris : • désherbage mécanique annuel au pied des plants ; • remplacer tous les plants morts ou en mauvais état de reprise par des sujets de force identique. • Renouvellement du paillage ; • Contrôle et remplacement des tuteurs ; • Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; • Taille sanitaire (bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; • Taille de formation légère ; • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. L'hectare (en toutes lettres) :	
8.4	Entretien du Site La Croix Barbin à la Maréchaude (Mazerolles)	
8.4.1	Gestion forestière Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires aux travaux d'entretien des plantations, y compris : • désherbage mécanique annuel au pied des plants ; • remplacer tous les plants morts ou en mauvais état de reprise par des sujets de force identique. • Renouvellement du paillage ; • Contrôle et remplacement des tuteurs ; • Nettoyage ou remplacement des protections anti-gibiers/rongeurs ; • Taille sanitaire bois mort, branches cassées, frottées ou malades) ; • Taille de formation légère • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. L'hectare (en toutes lettres) :	
8.4.2	Gestion des bandes enherbées Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du gyrobroyage y compris : • l'export des résidus de coupe, • l'arrachage/coupe des espèces exotiques envahissantes. Le mètre carré (en toutes lettres) :	

8.5	Entretien du Site du Vallon de Chantegros (Lussac-les-Châteaux)	
8.5.1	Entretien des clairières Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la fauche de la prairie y compris export de résidus de fauche. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
8.6.	Arrosage de l'ensemble des arbres plantés (100L/tige) Ce prix comprend les temps passés et les moyens humains et matériels nécessaires à l'arrosage de l'ensemble des plantations réalisées comprenant : - 8 passages - La rédaction de comptes-rendus d'arrosage comprenant conditions météo, photos datées, et Compteurs de cuve: relevé initial/final, application de suivi (tableur ou outil mobile) L'unité (en toutes lettres) :	